

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 1er avril 2022**

**L'an deux mille vingt deux, le premier avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain Montion, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Montion Alain, Mmes Beignon Dany, Dupont Françoise, Fourcadet Marie-Claude, Hervé Claudine, Mafille Séverine, Monchany Lucile, Roulaud Line, M. Campaner Eric, Eyraud Jean-Pierre, Lepotier David, Letourneau Patrice, Pernot Alain, Potard Philippe.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Patrick Lys

**PROCURATION** : Patrick Lys à Alain Pernot

**SECRÉTAIRE** : Patrice Letourneau

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2022

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**ORDRE DU JOUR :**

1. Vote du Compte administratif 2021,
2. Vote du Compte gestion 2021,
3. Affectation du résultat 2021,
4. Vote des taxes 2022,
5. Vote des subventions,
6. Vote du Budget Primitif 2022,
7. Vote du Compte administratif 2021 du budget annexe,
8. Vote du Compte de gestion 2021 du budget annexe,
9. Affectation du résultat 2021 du budget annexe
10. Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe,
11. Crédit Relais
12. Recettes régie Universelle
13. Loyer Epicerie, 30 route d'Asques
14. Subvention exceptionnelle Ukraine
15. Transfert éclairage public au SDEEG
16. Questions diverses

Suite à la présentation du compte-rendu de la dernière réunion. M. Eyraud ne souhaite pas le valider estimant qu'il n'a pas été mentionné :

- lors du vote de l'achat du terrain pour la création d'une noue qu'il était nécessaire de sécuriser la noue.
- lors du vote de la subvention du FDAEC, la dénomination « dalle de béton » inscrite sur le devis était en réalité « station de lavage ».

Le compte-rendu est soumis au vote et approuvé à la majorité.

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 1er avril 2022****BUDGET PRINCIPAL****1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (DCM 2022/7)**

M. le Maire quitte la salle. Mme Roulaud, doyenne d'âge prend la présidence. Lecture est faite du Compte Administratif qui fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de - 63 971.52 € en section d'investissement et un excédent en section de fonctionnement de 394 874.32 €.

Le résultat de clôture pour l'exercice est de :

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat exercice 2021	Résultat clôture 2021
INVESTISSEMENT	- 60 342.63 €		- 3 628.89 €	- 63 971.52 €
FONCTIONNEMENT	+ 353 304.82 €		+ 41 569.50 €	+ 394 874.32 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 292 962.19 €</b>	0.00 €	<b>+ 37 940.61€</b>	<b>+ 330 902.80 €</b>
		0.00 €		

Le Compte Administratif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

M. Montion est invité à regagner la séance et reprend la présidence.

**2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 (DCM 2022/8)**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion établi par M. le Receveur Municipal. Les recettes et les dépenses étant justifiées, l'assemblée le vote à l'unanimité.

**3. AFFECTATION DU RÉSULTAT (DCM 2022/9)**

Après avoir constaté les résultats de l'exercice antérieur, les résultats reportés, et avoir décidé de reprendre le solde des restes à réaliser en recettes de 27 491,15 € (report dépenses 291 868 €, report recettes 319 359,15 €), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 36 480,37 € à l'article 1068.

**4. VOTE DES 2 TAXES (DCM 2022/10)**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taxes applicables pour l'année 2022.

A l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas augmenter les taxes et vote les taux :

Taxe foncier bâti (TC+TD)	42.80 %
Taxe foncier non bâti	64.48 %

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 1er avril 2022****5. VOTE DES SUBVENTIONS (DCM 2022/11)**

Les demandes de subventions présentées par les associations sont examinées par l'assemblée. Les associations retenues et les montants alloués font partie des annexes du budget primitif.

**6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (DCM 2022/12)**

Il est donné lecture du projet de budget établi par la commission des finances. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 010 843,95 € et à 770 539,52 € en section d'investissement. Le budget ainsi présenté est voté à la majorité (1 voix contre, 14 voix pour). M. Eyraud ne souhaite pas investir dans une épaveuse d'occasion.

**BUDGET ANNEXE****7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (DCM 2022/13)**

M. le Maire quitte la salle. Mme Roulaud, doyenne d'âge prend la présidence. Lecture est faite du Compte Administratif qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 10 373,20 € en section d'investissement et un excédent en section de fonctionnement de 30 683,46 €.

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat exercice 2021	Résultat clôture 2021
INVESTISSEMENT	- 7 151.23 €		+ 3 221.97 €	+ 10 373.20 €
FONCTIONNEMENT	+ 30 372.00 €		+ 311.46 €	+ 30 683.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 37 523.23 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>+ 3 533.43 €</b>	<b>+ 41 056.66 €</b>

Le compte administratif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

M. Montion est invité à regagner la séance et reprend la présidence.

**8. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 (DCM 2022/14)**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion annexe établi par M. le Receveur Municipal. Les recettes et les dépenses étant justifiées, l'assemblée le vote à l'unanimité.

**9. AFFECTATION DU RÉSULTAT (DCM 2022/15)**

Après avoir constaté les résultats de l'exercice antérieur, les résultats reportés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne rien inscrire à l'article 1068.

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 1er avril 2022****10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (DCM 2022/16)**

Il est donné lecture du projet de budget annexe établi par la commission des finances. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 34 043,46 € et à 10 373,20 € en section d'investissement. Le budget ainsi présenté est voté à l'unanimité.

**11. CRÉDIT RELAIS (DCM 2022/17)**

M. le Maire, Alain MONTION rappelle que pour financer l'achat du terrain, chemin de Périnièvre, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant total de 200 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser M. Alain MONTION, Maire de St Romain la Virvée à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

- Montant du contrat de prêt : 200 000 € (Deux cent mille euros)
- Durée Totale : 2 ans
- Mode d'amortissement : in fine
- Fréquence : trimestrielle
- Taux Fixe : 0.99 %
- Base de calcul : Base exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

M. Alain MONTION, Maire de la commune de St Romain la Virvée, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**12. RECETTES RÉGIE UNIVERSELLE (DCM 2022/18)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la création de l'aire de camping car, il est nécessaire d'ajouter les recettes réglées par carte bancaire à la borne de paiement du parking des camping-cars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ajouter l'encaissement des recettes du parking de l'aire de camping car sur la régie universelle de St Romain la Virvée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 1er avril 2022****13. LOYER ÉPICERIE (DCM 2022/19)**

Le Maire rappelle aux élus que la commune a signé un bail commercial, pour le local situé 30 route d'Asques, avec Mme Mailys COMBRET ;

Afin de participer à l'effort financier dû à l'augmentation de l'énergie, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le montant de la location à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 31 octobre 2023, soit un loyer à 250 € TTC.

**14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UKRAINE (DCM 2022/20)**

Face à la situation de crise qui frappe, depuis plusieurs semaines l'Ukraine et suite à la demande de participation du Comité de Jumelage Européen du Fronsadais qui sollicite une aide financière afin de participer aux frais d'acheminement des dons pour l'Ukraine.

La commune de St Romain la Virvée, sensible aux drames humains que ce conflit engendre, souhaite prendre sa part dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine en faisant un don de 150 €.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants **décide** :

- de participer à l'élan de solidarité par un don d'un montant de 150 € auprès du Comité de Jumelage Européen du Fronsadais.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**15. RENOUELEMENT DU TRANSFERT AU SDEEG DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC (DCM 2022/21)**

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain. Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, **DECIDE** du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 1er avril 2022**

- Maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public

**13. QUESTIONS DIVERSES**

Recensement : Le Maire annonce les résultats du dernier recensement qui a eu lieu en février 2022 : 949 habitants sur la commune.

Salle Jean Faure : M. Jousson, représentant la confrérie de St Romain en Bordelais, à la demande de Monsieur le Maire, a déménagé de la salle Jean Faure.

Projet CCCF : Monsieur Pernot fait part de l'information concernant la construction d'un bâtiment « Ecole de musique ». Vu la conjoncture, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ce dossier.

Encombrement trottoir : Monsieur Eyraud indique qu'il y a un encombrement sur les trottoirs devant le 345 route de Cadillac. En effet il a été constaté que des véhicules étaient à l'arrêt sur les trottoirs. Le Maire indique être déjà intervenu à plusieurs reprises afin de faire cesser ces arrêts illicites néanmoins il est possible pour les piétons d'utiliser la voie piétonne de l'autre côté de la rue.